



Restitution Atelier RSE et aménagement des études Mardi 27 mars 2018 à Caen

Amphithéâtre Henri POINCARÉ

Animateurs :

David Leroy, Maître de Conférence, Département de Formations, Centre d'études des transformations des activités physiques et sportives, Vice-Président de la Commission Formation et Vie Universitaire Université de Rouen Normandie,

Caroline Bacon, Responsable Pôle Vie Etudiante et Culture Normandie Université,

Témoins :

Carole Alexandre, Directrice de la DEPE, Université de Rouen Normandie,

Damien Klaeyle, VP Etudiant du Conseil Académique de l'Université de Caen Normandie,

Morgane Duchène, étudiante judoka sportive de haut niveau,

Paul Kozlyk, 20 ans, il suit la formation D2E Diplôme Etudiant Entrepreneur. Il a créé sa société The KOP Team en Septembre 2016. Vidéaste, il réalise pour les professionnels de l'automobile des supports de communication modernes, film d'entreprise, présentation de véhicules, manuel d'utilisation vidéo.

Rapporteur : Rémy Léger, VP Etudiant Normandie Université

Objectif : Réfléchir à la mise en place d'une charte RSE à l'échelle des établissements normands

Contexte réglementaire :

Loi du 27 janvier 2017 : l'aménagement des études est un droit

Loi du 10 mai 2017 : les modalités de la demande et de validation sont définies au plus tard dans les 2 mois qui suivent le début de l'année universitaire et les aménagements sont formalisés dans un document signé par l'étudiant et le chef d'établissement

Loi ORE : afin de favoriser la réussite de tous les étudiants, des dispositifs d'accompagnement pédagogique et des parcours de formation spécialisés tenant en compte de la diversité et des spécificités des publics accueillis sont mis en place au cours du 1^{er} cycle

Témoignages :

4 enjeux ont été soulevés :

Enjeu 1 : Epanouissement dans les études (Morgane)

Enjeu 2 : Manque de visibilité et d'harmonisation (Damien)

Enjeu 3 : Difficulté d'intégrer les RSE dans les enseignements (Paul, Etudiant Entrepreneur avec PEPITE. Ce dispositif s'intègre mal dans la formation bien que ce soit une volonté du ministre de soutenir ce genre de programme

Enjeu 4 : Le besoin d'une procédure. (Carole Alexandre, Université de Rouen, où une procédure claire a été mise en place, où il y a un réel dialogue avec les équipes pédagogiques, et une légitimité de porter les RSE dans toutes les composantes car voté dans les conseils centraux).

Que mettre dans la Charte ?

- Partie réglementation
- Préconisation du groupe de travail
 - Soulever que des moyens doivent être mis en place
 - Prendre en compte toutes les situations particulières sans créer de préférences
 - Adapter les moyens aux besoins des étudiants
 - Mettre en place une procédure uniformisée dans tous les établissements
 - Harmonisation des aménagements d'étude pour tous les RSE
 - Réaffirmer les positions en faveur du RSE dans les instances
 - S'engager à communiquer auprès des étudiants mais aussi du personnel enseignant et du personnel de scolarité
 - Statuer sur au minimum une commission d'attribution d'un RSE par semestre